



Invitation Assemblées Générales

Siège Social et Secrétariat

190 rue Frédéric Mistral
06560 VALBONNE

Tél. : 04.92.94.33.43

Fax : 04.92.94.33.44

cov.valbonne@wanadoo.fr

www.cov-valbonne.org

Valbonne,

Le 28 octobre 2022

Chers Adhérents, chers Parents,

Le Bureau Directeur du Club Omnisports de Valbonne est heureux de vous inviter à :

⇒ **L'Assemblée Générale Ordinaire et Elective**
le vendredi 25 novembre à 18h15 à la Ferme Bermond

Ordre du jour AG ordinaire :

- ❖ Accueil autour des ateliers (finances du club, bilan des activités...)
- ❖ Mot du Président
- ❖ Parole aux élus locaux
- ❖ Rapport Financier : questions/réponses et vote
- ❖ Lecture du rapport du Commissaire aux comptes
- ❖ Rapport d'Activité : questions/réponses et vote
- ❖ Rapport moral : questions/réponses et vote
- ❖ Questions diverses (à nous transmettre 8 jours avant)

Ordre du jour AG électorale :

- ❖ Election du Conseil d'Administration pour 3 ans
- ❖ Election des membres du Bureau par le nouveau Conseil d'Administration
- ❖ Election du Président, Vice-Président, trésorier et secrétaire par le Bureau
- ❖ Apéro d'adieu

Le Bureau Directeur



Procuration

A compléter et à remettre à un membre présent à l'Assemblée Générale ou au secrétariat

Je soussigné(e) _____ donne procuration à _____ pour
me représenter et voter à :

- l'Assemblée Générale Ordinaire qui se déroulera le 25 novembre 2022.
- l'Assemblée Générale Elective qui se déroulera le 25 novembre 2022.

Valbonne, le _____

Signature



CONSEIL GÉNÉRAL
DES ALPES-MARITIMES



Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur





Siège Social et Secrétariat

190 rue Frédéric Mistral
06560 VALBONNE

Tél. : 04.92.94.33.43

Fax : 04.92.94.33.44

cov.valbonne@wanadoo.fr

www.cov-valbonne.org

Assemblée Générale Ordinaire

25 novembre 2022

Résolutions

Seront soumises à approbation les résolutions suivantes :

1. Comptes annuels 2021/2022
2. Affectation du résultat 2021/2022 au fonds de réserve de l'association
3. Renouvellement du Commissaire aux comptes
4. Rapport d'activités et projets
5. Rapport moral
6. Pouvoir :
L'Assemblée Générale donne pouvoir au Président en exercice, pour déposer toutes demandes de subventions auprès des collectivités ou tout autre organisme.
7. Absence de convention réglementée (entre 2 organismes ayant des administrateurs communs et ayant des échanges financiers). Si un membre du Conseil d'Administration a un autre mandat dans une autre structure, il doit obligatoirement le signaler.
8. Conventions non réglementées
9. Le Club Omnisports de Valbonne ne détient aucune participation (filiale)